SÉANCE PLÉNIÈRE DE LA
COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Mardi 26 mars 2024 à 14h30

Salle des fêtes de l'Amitié

1 rue du Manoir, CUON, 49150 BAUGÉ-EN-ANJOU

SMBAA
Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents

SAGE Authion
COMMISSION LOCALE DE L'EAU

SÉANCE PLÉNIÈRE DE LA CLE – ORDRE DU JOUR

1. **INFO : les sollicitations du groupe de travail des dossiers pour avis :**
    1. **Création d'une unité de broyage à Saint-Barthélemy d'Anjou**
    2. **Plan Annuel de Répartition pour la saison d'irrigation 2024**
2. **Validation du compte-rendu de la dernière CLE**
3. **AVIS : Autorisation temporaire de prélèvement pour alimenter les dispositifs d'aspersion de lutte contre le gel sur les territoires AOC de Saint-Nicolas-de-Bourgueil et de Bourgueil (37)**
4. **INFO : La stratégie d'avenir du Bassin de l'Authion (SYDÉVA)**
5. **ORIENTATION : Prise en compte de linéaires de haies en ZHE sur le Val d'Authion**
6. **INFO - ÉTUDE H.M.U.C. : Modalités d'intégration de Rillé dans le modèle souterrain**
7. **INFO : Le programme de la semaine de l'eau**

1 – LES SOLLICITATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL DES DOSSIERS POUR AVIS

- Composition actuelle du groupe de travail des dossiers pour avis (12 membres) :

Collège 1	
Saumur Val de Loire	CANTIN Jeannick
PNR Loire Anjou Touraine	PASSET Jackie
SMBAA (Président)	PEGE Patrice
CC Touraine Ouest Val de Loire	DUPONT Xavier

Collège 2	
Asso. Irrigants BVA	BLOURDIER Antony
Asso. ARCA	BRESSON Dominique
FNE Anjou	COUVERCELLE Christian ou BOISTAULT Eric
Chamb.Ag.PdL	LAIZE Denis
Féd.Pêche M&L	MERLIN Bernard

Collège 3	
AELB Anjou-Maine	BONIOU Pascal
DREAL PAYS DE LA LOIRE	CHENAIS François-Jacques
DDT de Maine-et-Loire	ANDRE Marc ou DUPRET Johan

- Rendre des avis sur les dossiers soumis à la CLE (consultation obligatoire ou non) en l'absence de CLE programmée
- Sollicitation des membres de la CLE qui souhaitent en faire partie

1 – LES SOLLICITATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL DES DOSSIERS POUR AVIS

AVIS : Création d'une unité de broyage – Trélazé et Saint-Barthélemy d'Anjou

- **Demande d'autorisation environnementale** pour la création d'une unité de broyage de papier sur les communes de Trélazé et Saint-Barthélemy d'Anjou (49).
- **Pétitionnaire :** société PAUL GRANDJOUAN SACO, filiale de VEOLIA RECYCLAGE ET VALORISATION DES DÉCHETS
- **Dossier reçu le** 08/01/2024 ; **délai de réponse :** 05/02/2024
- **Unité de gestion concernée :** UG 1 (Val d'Authion aval)

SMBAA Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents
SAGE Authion COMMISSION LOCALE DE L'EAU

AVIS : Création d'une unité de broyage – Trélazé et Saint-Barthélemy d'Anjou

Description du projet

- La fermeture du site de Veolia à Avrillé à l'horizon 2025 va entraîner le transfert du **broyage de papiers sur le site** de Trélazé **pour une capacité journalière de 120 tonnes/jour**
- **Une extension de bâtiment et des modifications des alvéoles de stockages** extérieures seront réalisées
- Ne **sollicite aucune extension de surface imperméabilisée** dans le cadre du projet. Des terrains déjà exploités pour la même activité et **d'une surface de 2,7 ha.**
- **Le projet n'apportera pas de modifications sur l'utilisation de l'eau** (volumes consommés, origine) **et sur les modalités de rejet** (type, volume, réseau collecteur).

1 – LES SOLLICITATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL DES DOSSIERS POUR AVIS

AVIS : Création d'une unité de broyage – Trélazé et Saint-Barthélemy d'Anjou

ENJEU N°I → COMPATIBLE avec recommandations

- **Le projet n'apportera pas de consommations d'eau supplémentaires.**

ENJEU N°III → COMPATIBLE avec recommandations

- **Le process de Veolia ne génère pas de rejets industriels.** En revanche, les eaux de voiries et de l'aire de lavage des camions sont potentiellement chargées en polluants. C'est pourquoi elles seront traitées aux avant rejet au milieu naturel.

AVIS FAVORABLE assortie des recommandations suivantes :

- **Mettre en place les mesures adaptées permettant une gestion plus économe de leurs besoins en eau** *(circuit fermé de la station de lavage, réutilisation des eaux pluviales à l'endroit de la station de lavage ...)*
- **Réaliser une étude technico-économique sur les alternatives aux rejets d'eaux usées** *(bassin avec saulaie, lagune à macrophytes ou zone tampon végétalisée avant rejet au milieu naturel)*

1 – LES SOLLICITATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL DES DOSSIERS POUR AVIS

AVIS : Plan Annuel de Répartition pour la campagne d'irrigation 2024

- **Plan annuel de répartition** pour cadrer la gestion collective de l'irrigation du bassin de l'Authion de la campagne 2024.
- **Pétitionnaire :** La Chambre régionale d'Agriculture des Pays de Loire a été désignée Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC)
- **Dossier reçu le** 26/02/2024 ; **Délai de réponse :** 15 jours (12/03/2024)
- **Unité de gestion concernée :** Le bassin versant de l'Authion.

1 – LES SOLLICITATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL DES DOSSIERS POUR AVIS

AVIS : Plan Annuel de Répartition pour la campagne d'irrigation 2024

- **Le plan de répartition reprend l'ensemble des exploitations et des points de prélèvement** recensés et inventoriés par l'OUGC.
- **OBJECTIF : redistribuer pertinemment et équitablement dans le temps et l'espace les volumes en eau autorisés** pour satisfaire les besoins exprimés par les irrigants.

Parmi les effets forts de ce plan de répartition, il est noté :

- **Une baisse continue et progressive des volumes** prélevés afin d'atteindre les objectifs (volumes prélevables) fixés à 4 ans.
- **Une sollicitation des ressources plus réfléchie**
- **La prise en compte du respect des objectifs quantitatifs environnementaux** (débit objectifs, références piézométriques).

1 – LES SOLLICITATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL DES DOSSIERS POUR AVIS

AVIS : Plan Annuel de Répartition pour la campagne d'irrigation 2024

- **RAPPEL : Le plan de convergence procède à un rééquilibrage interne au bassin de l'Authion, à l'échelle des unités de gestion**

VOLUMES SOLLICITÉS POUR L'IRRIGATION (AUP, 2019)

Volumes annuels sollicités en m3	1er avril - 30 septembre		1er octobre - 31 mars		Total annuel
	ESO	ESU	ESO	ESU	
2019	19 217 686	15 102 482	1 418 055	1 798 749	37 536 972
2020	18 756 811	15 107 799	1 462 022	1 828 435	37 155 067
2021	18 245 105	15 503 180	1 447 427	1 816 059	37 011 771
2022	16 944 468	16 407 580	1 066 727	1 122 506	35 541 281
2023	16 944 468	16 407 580	1 066 727	1 122 506	35 541 281
2024	16 944 468	16 407 580	1 066 727	1 122 506	35 541 281
2025	16 944 468	16 407 580	1 066 727	1 122 506	35 541 281

Années de convergence

Extension de 2 ans pour atteindre les VP du SAGE

1 – LES SOLLICITATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL DES DOSSIERS POUR AVIS

AVIS : Plan Annuel de Répartition pour la campagne d'irrigation 2024

Synthèse de la demande pour les volumes estivaux

Une demande groupée de volume s'élevant à **33 625 887 m3** d'eau comprenant :

- **La somme des besoins** exprimés par les irrigants = 37 495 513 m3
- **Les réductions** individuelles et collectives : - 6 864 491 m3 (- 6 515 245 m3 de réduction et 349 246 m3 de pertes)

Volumes prélevables pour l'usage irrigation (AUP, 2019 mis à jour de l'UG 3 suite CLE du 10 mars 2021)				Volumes sollicités dans le PAR 2024					
		VP Irrigation été (1er avril - 30 septembre)		VP Irrigation été (1er avril - 30 septembre)					
	UG	ESO	ESU	ESO sollicité	ESU sollicité	ESO Volume de réserve	ESU Volume de réserve	ESO Total	ESU total
1	Authion aval	4 808 519	10 098 361	4 236 858	9 899 565	571 661	198 796	4 808 519	10 098 361
2	Authion moyen	646 757	3 545 430	454 391	2 871 874	192 366	673 556	646 757	3 545 430
3	Lane et Changeon aval	318 780	219 244	291 745	195 170	13 567	16 125	305 312	211 295
4	Aulnaies, Etang et affluents	1 153 791	137 423	1 101 885	30 000	51 906	107 423	1 153 791	137 423
5	Couasnon et affluents	3 952 711	456 034	3 900 257	203 776	52 454	252 258	3 952 711	456 034
6	Lathan aval et affluents	1 882 596	1 186 260	1 825 029	999 700	57 567	186 560	1 882 596	1 186 260
7	Lathan moyen et affluents	1 958 337	599 615	1 896 334	575 124	62 003	24 491	1 958 337	599 615
8	Lathan amont de Rillé et affluents	507 315	37 122	476 200	20 900	31 115	16 222	507 315	37 122
9	Bassin des 3 rus	1 750 750	123 440	1 670 235	74 725	80 515	48 715	1 750 750	123 440
10	Changeon et affluents	237 219	27 600	236 500	20 000	719	7 600	237 219	27 600
TOTAL		17 216 775	16 430 529	16 089 434	14 890 834	1 113 873	1 531 746	17 203 307	16 422 580
TOTAL		33 647 304		30 980 268		2 645 619		33 625 887	

SMBAA Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents

SAGE Authion COMMISSION LOCALE DE L'EAU

1 – LES SOLLICITATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL DES DOSSIERS POUR AVIS

AVIS : Plan Annuel de Répartition pour la campagne d'irrigation 2024

Synthèse de la demande pour les volumes hivernaux

Une demande groupée de volume s'élevant à **2 229 232 m3** d'eau comprenant :

- **La somme des besoins** exprimés par les irrigants = 2 596 851 m3
- **Les réductions** individuelles et collectives : - 990 087 m3 (- 951 606 m3 de réduction et 38 480 m3 de pertes)

Volumes prélevables pour l'usage irrigation (AUP, 2019 mis à jour de l'UG 3 suite CLE du 10 mars 2021)				Volumes sollicités dans le PAR 2024					
		VP Irrigation Hiver (1er octobre - 31 mars)		VP Irrigation Hiver (1er octobre - 31 mars)					
	UG	ESO	ESU	ESO sollicité	ESU sollicité	ESO Volume de réserve	ESU Volume de réserve	ESO Total	ESU total
1	Authion aval	318 794	690 313	205 125	535 563	113 669	154 750	318 794	690 313
2	Authion moyen	39 781	242 397	35 465	231 458	4 316	10 939	39 781	242 397
3	Lane et Changeon aval	40 340	14 744	38 610	9 320	1 730	5 424	40 340	14 744
4	Aulnaies, Etang et affluents	74 901	9 327	69 930	0	4 971	9 327	74 901	9 327
5	Couasnon et affluents	241 228	31 119	170 866	26 100	70 362	5 019	241 228	31 119
6	Lathan aval et affluents	116 875	81 102	112 049	42 750	4 826	38 352	116 875	81 102
7	Lathan moyen et affluents	119 823	40 703	46 275	4 785	73 548	35 918	119 823	40 703
8	Lathan amont de Rillé et affluents	26 789	2 538	4 500	750	22 289	1 788	26 789	2 538
9	Bassin des 3 rus	115 132	8 383	103 367	8 332	11 765	51	115 132	8 383
10	Changeon et affluents	13 063	1 880	0	0	13 063	1 880	13 063	1 880
TOTAL		1 106 726	1 122 506	786 187	859 058	320 539	263 448	1 106 726	1 122 506
TOTAL		2 229 232		1 645 245		583 987		2 229 232	

1 – LES SOLLICITATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL DES DOSSIERS POUR AVIS

AVIS : Plan Annuel de Répartition pour la campagne d'irrigation 2024

Analyse de la compatibilité du projet avec le SAGE Authion

RÈGLE N°1 → COMPATIBLE

- À la suite des efforts de convergences réalisés, les volumes sollicités pour 2024 sont conformes au volume plafond annuel prélevable pour l'irrigation et usages agricoles **35 855 119 m3**.

ENJEU N°I → COMPATIBLE avec recommandation

- Il est demandé que **chaque point de prélèvement soit équipé d'un compteur volumétrique et de réaliser un suivi volumétrique mensuel** de leurs prélèvements
- **L'OUGC proposera**, à l'activation du seuil de Vigilance, **des mesures de restrictions** des prélèvements
- **Seule l'UG 3 a fait l'objet d'une demande de volume complémentaire** pour cette année 2024 en s'appuyant sur les 10% supplémentaires (313 840 m3) prévus dans la dispo 2A3 et permis par la réalimentation en Loire. *(Le transfert a été approuvé en CLE le 10 mars 2021).*
- **Le PAR 2024 intègre les d'actions d'économies d'eau portées par la Chambre d'agriculture** en partenariat avec le SMBAA et le SYDEVA, dans le cadre du Contrat Territorial Eau, avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Région Pays de la Loire.

1 – LES SOLLICITATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL DES DOSSIERS POUR AVIS

AVIS : Plan Annuel de Répartition pour la campagne d'irrigation 2024

AVIS FAVORABLE avec la recommandation suivante :

- **bancariser la donnée aussi en fonction de la ressource prélevée afin, à l'avenir, d'affiner la gestion quantitative à l'échelle du bassin. → ENJEU 1**

2 – VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE CLE

Validation du compte rendu de la CLE du 30 janvier 2024

Compte-rendu et présentation disponibles sur le site du SAGE Authion, rubrique documentation :

- **Présentation :** https://www.sage-authion.fr/download/7846/?tmstv=1710324543
- **Compte-rendu :** https://www.sage-authion.fr/download/7851/?tmstv=1710324543

→ Rajout des remarques effectuées post-CLE par l'AELB sur les financements AELB des projets du volet quantité du CT Eau

VALIDATION du compte-rendu de la dernière CLE

3 – AVIS : Autorisation temporaire de prélèvement pour alimenter les dispositifs d'aspersion de lutte contre le gel sur les territoires AOC de Saint-Nicolas-de-Bourgueil et de Bourgueil (37)

DESCRIPTION DU PROJET – généralités

- **Unités de gestion concernées :** UG 3 (Lane et Changeon aval) et l'UG 9 (Bassin des 3 rus)
- **Dossier reçu le** 26/02/2024 **; délai de réponse :** 45 jours (11/04/2024)
- **Mandataire :** Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire,
- **Pétitionnaires :** Syndicats des vins de Saint-Nicolas-de-Bourgueil et de Bourgueil (18 exploitants viticoles).

- **Pour réduire le risque de gel des vignes au printemps** et ainsi sécuriser les productions, les syndicats des vins de Saint-Nicolas-de-Bourgueil et Bourgueil souhaitent la mise en œuvre de l'aspersion, technique jugée la plus efficace par la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire.

3 – AVIS : Autorisation temporaire de prélèvement pour alimenter les dispositifs d'aspersion de lutte contre le gel sur les territoires AOC de Saint-Nicolas-de-Bourgueil et de Bourgueil (37)

DESCRIPTION DU PROJET – localisation et chiffres clés

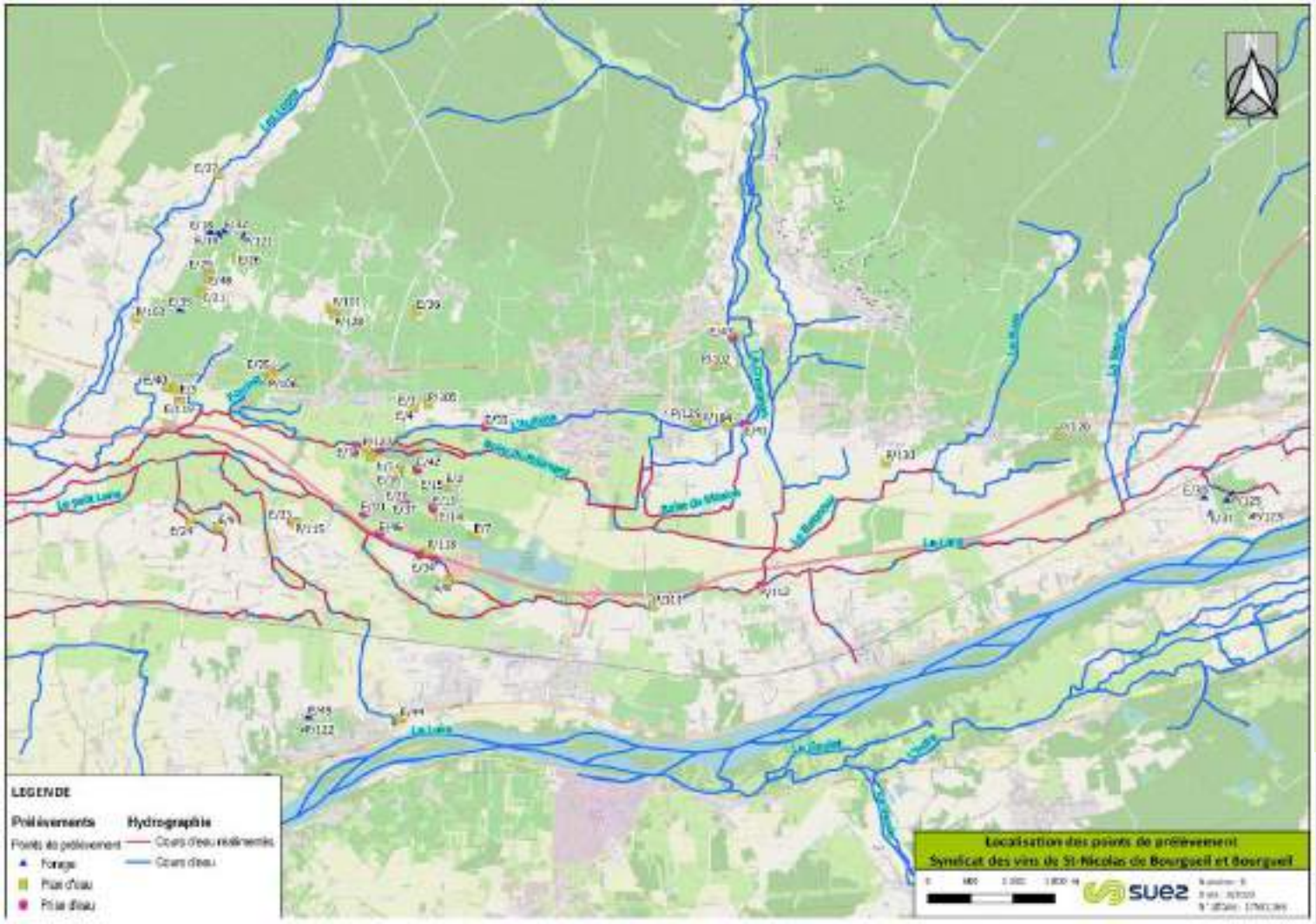

46 ouvrages de prélèvements dont :

- **33** existants
- **13** en projet

3 types de dispositifs de prélèvement :

- **14 Prises d'eau** (directement dans le cours d'eau)
- **11 Forages** (eaux souterraines)
- **21 Plans d'eau** (cours d'eau ou eaux souterraines), dont :
  - 4 Plans d'eau alimentés par les eaux superficielles
  - 19 Plans d'eau alimentés par les eaux souterraines

SMBAA Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents

SAGE Authion COMMISSION LOCALE DE L'EAU

3 – AVIS : Autorisation temporaire de prélèvement pour alimenter les dispositifs d'aspersion de lutte contre le gel sur les territoires AOC de Saint-Nicolas-de-Bourgueil et de Bourgueil (37)

DESCRIPTION DU PROJET – Les besoins en eaux

- Les estimations des prélèvements sont basées sur **une nuit d'aspersion (10 heures) à 40 m³/ha.** Sur une année civile, il est estimé **cinq nuits d'aspersion.**
- La période de prélèvement s'étend de la fin mars à la mi-mai.

Pour les eaux souterraines

Masse d'eau	Code masse d'eau	Existant	Projet	Total
Alluvions Loire moyenne après Blois	FRGG137	3 680	10 630	14 310
Craie du Séno-Turonien Touraine Nord	FRGG088	54 295	24 515	78 810
Sables et grès du Cénomanien unité de la Loire libres	FRGG122	2 000	985	2 985
Total		**59 975**	**36130**	**96 105**

→ TOTAL des besoins : 265 715 m3 brut

Pour les eaux superficielles

Masse d'eau	Code masse d'eau	Existant	Projet	Total
L'Authion depuis Brain sur Allonnes jusqu'à la confluence avec le Lathan	FRGR0448	2 245	2 760	5 005
L'Authion depuis sa source jusqu'à Brain sur Allonnes	FRGR0450	26 035	5 980	32 015
Le Lane et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Authion	FRGR0451	71 440	61 150	132 590
Total général		**99 720**	**68 890**	**169 610**

DESCRIPTION DU PROJET – Le taux de restitution

- **Une estimation du taux de restitution** a été réalisée en analysant l'évolution du remplissage de la réserve utile du sol sur la période 1998 – 2019 afin de déterminer la quantité d'eau s'écoulant en surface dans le cas où les réservoirs sont pleins
- **Un taux moyen de restitution au milieu de 78 %** *(différence pluviométrie + aspersion / écoulement vers le milieu)*

3 – AVIS : Autorisation temporaire de prélèvement pour alimenter les dispositifs d'aspersion de lutte contre le gel sur les territoires AOC de Saint-Nicolas-de-Bourgueil et de Bourgueil (37)

DESCRIPTION DU PROJET – Bilan des besoins au regard des volumes prélevables (PAGD, 2017) et de l'AUP porté par l'OUGC (2019)

		Volumes réservés à la lutte antigel de l'AUP (OUGC)		DEMANDE effectuée dans le cadre de l'actuel dossier d'autorisation temporaire de prélèvements	
		Volume net maxi (m3)	TOTAL du Volume net maxi (m3)	VOLUME NET pour 5 nuits (m3)	TOTAL VOLUME NET pour 5 nuits (m3)
UG3	ESU	19 817	44 205	36 213	57 357
	ESOU + PE	24 388		21 144	
UG9	ESU	520	840	0	1 101
	ESOU + PE	320		1 101	

→ Une demande excédentaire

LA SOLUTION = la mise en place d'une clé de répartition

DESCRIPTION DU PROJET – La clé de répartition

- **Les autorisations temporaires sollicitées par le mandataire et délivrées aux préleveurs respecteront le volume** de chaque unité pour la ressource (ESU/ESO) et l'UG considérée. **Ce volume sera réparti entre chaque vigneron** → en multipliant le volume brut par le ratio : débit du point de prélèvement / total des débits prélevés.

3 – AVIS : Autorisation temporaire de prélèvement pour alimenter les dispositifs d'aspersion de lutte contre le gel sur les territoires AOC de Saint-Nicolas-de-Bourgueil et de Bourgueil (37)

DESCRIPTION DU PROJET – Les mesures d'évitement et de réduction des incidences

- **Qualitative :** interdiction temporaire d'utilisation de pesticides, entretien de l'inter-rang, sécurité des chantiers, sécurité des têtes de forages, …
- **Quantitative :** respect des débits critiques des cours d'eau et des niveaux piézométriques seuils d'alerte et mise en place d'une gestion collective des prélèvements.

DESCRIPTION DU PROJET – Les mesures de suivi

- **Pour les eaux superficielles,** le suivi sera effectué grâce à des **mesures de débits** au niveau de **3 stations :** le Lane réalimenté à Coteaux-sur-Loire ; le Changeon non réalimenté et réalimenté à Benais. **Le débit critique (DCR)** du Lane et du Changeon est identique **: 100 L/s (468 m3/h).**
- **Pour les eaux souterraines,** les niveaux piézométriques seront **suivis quotidiennement** lors de la période d'aspersion. **Un indicateur piézométrique :** PZ1 au Cénomanien inférieur est situé à Bourgueil (04862X0003/FAEP).
- **Pour les prélèvements :**
  - **Les nouvelles installations :** seront automatiquement équipées d'un compteur d'eau.
  - **Les installations existantes :** actuellement 4 points de prélèvements disposent d'un compteur sur les 32 existant. Les autres points devront être équipés à l'horizon 2024.

3 – AVIS : Autorisation temporaire de prélèvement pour alimenter les dispositifs d'aspersion de lutte contre le gel sur les territoires AOC de Saint-Nicolas-de-Bourgueil et de Bourgueil (37)

ANALYSE DE LA COMPATIBILITÉ du projet avec le SAGE Authion

RÈGLE N°1 → COMPATIBLE sous réserve et recommandation

- Sous réserve de la mise en œuvre de la clé de répartition afin de ne pas dépasser l'enveloppe prévue dans le cadre du SAGE et de l'AUP
- *Un point de vigilance est à ajouter sur la pérennité de ce modèle. Il est recommandé à la profession d'envisager de diversifier les techniques de lutte antigel pour les futurs projets.*

RÈGLE N°2 → NON CONCERNÉ SOUS RÉSERVE QUE LES PLANS D'EAU NE SOIENT PAS ÉTANCHES mais avec la recommandation suivante

- Le remplissage des plans d'eau soumis à autorisation/ déclaration IOTA **doit respecter les seuils relatifs au Débit de Seuil Hivernal (DSH) et à la Piézométrie de Seuil Hivernal (PSH)** de la disposition n°2.A.1. du PAGD.
- Les périodes de remplissage sont fixées du **1er décembre au 31 mars de chaque année**. **En cas d'hydraulicité printanière nettement supérieure à la normale**, faisant suite à un déficit hivernal, l'autorité administrative pourra autoriser, de manière exceptionnelle et dérogatoire, **une prolongation de la période de remplissage jusqu'au 30 avril.**

3 – AVIS : Autorisation temporaire de prélèvement pour alimenter les dispositifs d'aspersion de lutte contre le gel sur les territoires AOC de Saint-Nicolas-de-Bourgueil et de Bourgueil (37)

ANALYSE DE LA COMPATIBILITÉ du projet avec le SAGE Authion

ENJEU N°I → COMPATIBLE sous réserves et avec recommandations

DISPO N°1.B.1 : CONTRÔLER ET HARMONISER LES DONNÉES DE PRÉLÈVEMENTS → **COMPATIBLE**

- **La clé de répartition est déterminée par les vignerons.** Les DDT 37 et 49 qui délivrent les autorisations vérifieront que la somme des volumes individuels proposés par le mandataire respecte le volume prélevable.
- **Il sera demandé au pétitionnaire et aux services de l'état de fournir annuellement à la CLE du SAGE Authion la répartition des volumes accordés à chaque préleveur.**

DISPOS N°2.A.1 : DÉFINIR LES OBJECTIFS D'ÉTIAGE POUR LES DÉBITS ET LA PIÉZOMÉTRIE → **COMPATIBLE sous réserve**

- **Sous réserve de la mise en œuvre des mesures correctives décrites p.129 du dossier d'incidence.**
- Lors de l'atteinte d'un seuil, il est demandé au pétitionnaire de transmettre aux services de l'état la nouvelle clé de réparation permettant le respect des seuils
- De plus, ces seuils seront à réévaluer en fonction des conclusions de l'étude HMUC en cours.

3 – AVIS : Autorisation temporaire de prélèvement pour alimenter les dispositifs d'aspersion de lutte contre le gel sur les territoires AOC de Saint-Nicolas-de-Bourgueil et de Bourgueil (37)

ANALYSE DE LA COMPATIBILITÉ du projet avec le SAGE Authion

ENJEU N°I → COMPATIBLE sous réserves et avec recommandations

DISPO N°2.A.2 : DÉFINIR LE VOLUME PRÉLEVABLE ET LE RÉPARTIR PAR CATÉGORIES D'UTILISATEURS → **COMPATIBLE**

- **Sous réserve de la mise en œuvre de la clé de répartition pour respecter l'enveloppe prévue dans le cadre du SAGE et de l'AUP**

DISPO N°2.A.3 : ORGANISER UNE GESTION COLLECTIVE ET RESPONSABLE DES RESSOURCES EN EAU → **COMPATIBLE sous réserve**

- **Le SAGE souhaite disposer, au plus tard lors de la dernière CLE 2024, des éléments attestant la mise en place des compteurs.**

3 – AVIS : Autorisation temporaire de prélèvement pour alimenter les dispositifs d'aspersion de lutte contre le gel sur les territoires AOC de Saint-Nicolas-de-Bourgueil et de Bourgueil (37)

ANALYSE DE LA COMPATIBILITÉ du projet avec le SAGE Authion

ENJEU N°I → COMPATIBLE sous réserves et avec recommandations

DISPO N°2.B.1 : POURSUIVRE LA PRÉSERVATION DES NAPPES DESTINÉES À L'EAU POTABLE → **COMPATIBLE sous réserve**

- **La demande de volumes ciblés par ce dossier a extrait les 8 points de prélèvement en nappe des Sables et Grès du Cénomanien unité de la Loire Libre.**

  Un point de vigilance doit être soulevé : nous sommes déjà en présence d'un dossier excédentaire. Le dossier de demande d'autorisation permanente impliquera de revoir la répartition des volumes pour chaque préleveur.

- L'alimentation des plans d'eau et leur profondeur exacte n'ont pas fait l'objet d'une étude approfondie permettant d'évaluer si le plan d'eau est alimenté, ou non, par le Cénomanien.

  La variabilité avérée de la proximité du Cénomanien ne peut être, au regard du projet, simplement estimée. Une étude complémentaire via un sondage de reconnaissance doit être réalisée afin de déterminer la nappe captée.

3 – AVIS : Autorisation temporaire de prélèvement pour alimenter les dispositifs d'aspersion de lutte contre le gel sur les territoires AOC de Saint-Nicolas-de-Bourgueil et de Bourgueil (37)

ANALYSE DE LA COMPATIBILITÉ du projet avec le SAGE Authion

ENJEU N°I → COMPATIBLE sous réserves et avec recommandations

DISPO N°3.A.1 & N°3.A.3 : ACCOMPAGNER LES INDUSTRIELS ET LES PROFESSIONNELS VERS DES SYSTÈMES PLUS ÉCONOMES EN EAU et ADAPTER LES PRATIQUES AGRICOLES POUR DIMINUER LES CONSOMMATIONS D'EAU → **COMPATIBLE avec recommandations**

- **Au vu des volumes disponibles qui ne suffisent pas** à l'heure actuelle pour assurer les besoins d'eau impliqués par cette pratique et la révision en cours des volumes prélevables, **il est conseillé à la profession d'étudier d'autres solutions moins gourmandes en eau pour les besoins futurs.**

DISPO N°4.A.1 : AMÉLIORER LA STRUCTURE DES FORAGES POUR RÉDUIRE LA COMMUNICATION ENTRE NAPPES → **COMPATIBLE sous réserve**

- **La réalisation des 5 forages fera l'objet d'un compte rendu de travaux** par le bureau d'étude chargé du suivi des travaux comme la réglementation l'exige. **Ce compte rendu devra indiquer s'ils mettent en communication plusieurs nappes et sera transmis au SMBAA**

3 – AVIS : Autorisation temporaire de prélèvement pour alimenter les dispositifs d'aspersion de lutte contre le gel sur les territoires AOC de Saint-Nicolas-de-Bourgueil et de Bourgueil (37)

ANALYSE DE LA COMPATIBILITÉ du projet avec le SAGE Authion

ENJEU N°I → COMPATIBLE sous réserves et avec recommandations

DISPO N°4.A.2 : AMÉLIORER LA DÉCONNEXION ESTIVALE DES RETENUES ET DES ÉTANGS AUX COURS D'EAU → **COMPATIBLE sous réserve**

- **Dans le cas de remplissage par le cours d'eau,** les mesures de gestion permettant de limiter leurs incidences sur les milieux aquatiques et la ressource en eau doivent être expliciter plan d'eau par plan d'eau. **Leur remplissage devra respecter strictement les périodes autorisées.**

DISPO N°4.B.1 : RESTAURER DES ZONES HUMIDES → **COMPATIBLE**

- **Les projets de plan d'eau situés en zones humides ont été abandonnés** afin de préserver ces milieux.
- **Les prélèvements réalisés à partir des plans d'eau existants** situés en zones humides **ne compromettent pas leur bon fonctionnement hydraulique et biologique** grâce : A l'utilisation de **clapets** permettant de faire remonter le niveau d'eau sur l'ensemble du réseau hydrographique avant les prélèvements ; **Au respect du débit critique** des cours d'eau grâce à la mise en place d'un débit de référence.

3 – AVIS : Autorisation temporaire de prélèvement pour alimenter les dispositifs d'aspersion de lutte contre le gel sur les territoires AOC de Saint-Nicolas-de-Bourgueil et de Bourgueil (37)

ANALYSE DE LA COMPATIBILITÉ du projet avec le SAGE Authion

ENJEU N°II → COMPATIBLE sous réserve

DISPO N°7.A.1 : INVENTORIER LES ZONES HUMIDES DANS LE CADRE D'UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL → **COMPATIBLE sous réserve**

- Les dossiers de plan d'eau en projet devront faire l'objet d'un complément au présent document d'incidence via la **mise en œuvre d'une étude pédologique** en complément de l'inventaire floristique qui figure déjà dans le dossier afin de s'assurer que l'emplacement envisagé pour l'implantation du plan d'eau n'est pas une zone humide.

3 – AVIS : Autorisation temporaire de prélèvement pour alimenter les dispositifs d'aspersion de lutte contre le gel sur les territoires AOC de Saint-Nicolas-de-Bourgueil et de Bourgueil (37)

ANALYSE DE LA COMPATIBILITÉ du projet avec le SAGE Authion

ENJEU N°III → COMPATIBLE sous réserve

DISPO 9.B.1 : FORMER LES AGRICULTEURS À LA RÉDUCTION EFFICACE DES INTRANTS → **COMPATIBLE**

- **En phase travaux =** engagement de mise en œuvre d'actions afin d'éviter toute pollution accidentelle.
- **En phase d'exploitation =** l'interdiction d'utiliser des pesticides sur les vignes plusieurs mois avant la période d'aspersion permet de limiter le risque de pollution. De plus, il est conseillé de maintenir l'inter-rang.

DISPO N°10.B.2 : FAVORISER L'OCCUPATION HIVERNALE DU SOL (COUVERTS VÉGÉTAUX) → **COMPATIBLE sous réserve**

- Afin de ralentir les eaux de ruissellement et retenir les matières en suspension il est conseillé dans le dossier d'incidence de maintenir un couvert inter-rang, soit naturellement, soit avec un semis. **Le dossier est donc compatible sous réserve d'application de cette recommandation.**

3 – AVIS : Autorisation temporaire de prélèvement pour alimenter les dispositifs d'aspersion de lutte contre le gel sur les territoires AOC de Saint-Nicolas-de-Bourgueil et de Bourgueil (37)

AVIS FAVORABLE sous réserve d'apporter les compléments demandés en amont de la délivrance des arrêtés individuels et de prendre en compte les recommandations listées ci-avant.

4 – INFO : La stratégie d’avenir du Bassin de l’Authion

Présentée par le SYDÉVA

VISION COLLECTIVE D'AVENIR

DU BASSIN DE L' AUTHION

26/03/2024 À 14H30

ORDRE DU JOUR

- PREAMBULE : LE PROJET PISANI
- POINT N°1 : UN HÉRITIER DE CET AMÉNAGEMENT ÉCONOMIQUE : LE SYDEVA ;
- POINT N°2 : LES ACTEURS DE LA POLITIQUE DE L'EAU DU BASSIN, AUJOURD'HUI ;
- POINT N°3 : UNE FEUILLE DE ROUTE DÉVELOPPÉE APRES LA CRISE HYDROLOGIQUE DE 2022 ;
- POINT N°4 : DES OUTILS EXISTANTS AU SERVICE DE LA RESSOURCE EN EAU, DE SES MILIEUX ET DE SES USAGES ;
- POINT N°5 : UNE STRATEGIE STRUCTURANTE LONG TERME EN RÉPONSE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA DÉPENDANCE A LA LOIRE.

Préambule : un peu d'histoire

L'aménagement de la vallée de l'Authion de Henri II Plantagenêt avec les premières turcies et levées de la Loire pour valoriser les terres fertiles et nourrir les populations.

à Edgar Pisani qui a donné l'impulsion par des grands aménagements hydrauliques qui ont ouverts une réorganisation des occupations du sol au profit du développement d'une agriculture à haute valeur ajoutée.

Préambule : un peu d'histoire

Le programme Edgar Pisani : projet national d'aménagement hydraulique lancé en 1967

Préambule : un peu d'histoire

Notre aménagement du territoire actuel et sa structuration socio-économique est un héritage direct du programme Edgar Pisani :
le SYDEVA est son héritier en tant que gestionnaire des ouvrages hydrauliques structurants.

- La développement de filières agricoles spécialisées sur le bassin d'ampleur national
- La présence des maisons productrices de semences
- Structuration des exploitations et des assolements agricoles assainies et/ou irrigués
- Implantation d'entreprises de transformation du secteur agroalimentaire
- Evolution des trames paysagères et disparition du bocage
- Equilibre de la ressource en eau dépendants des écoulements de Loire

Pt n°1 : un héritier de cet aménagement économique : le SYDEVA

Une structuration spécifique pour l'aménagement du bassin porté par les Conseils Généraux

1958 — SADRAL[1]
- A assuré les études
- L'ordonnancement de l'aménagement

1971 — Entente interdéparte-mentale Authion [2]
- Maitrise d'ouvrage des aménagements
- Coordination du développement

2020 — SYDEVA[3]
- Propriétaire des ouvrages structurants
- Gestionnaire de l'assainissement des terres et du soutien d'étiage
- Développement durable du bassin

(1) Société d'aménagement et de développement de la Région Authion-Loire,
(2) Entente interdépartementale pour l'aménagement du bassin de l'Authion et la mise en valeur de la vallée de l'Authion,
(3) Syndicat mixte pour le Développement agricole de la vallée de l'Authion.

➡ Le plan d'aménagement et de développement rural de l'Authion a demandé 12 ans d'études

Pt n°1 : un héritier de cet aménagement économique : le SYDEVA

Des ouvrages capables de réguler les excès d'eau (exhaure) vers la Loire

Gestion hydraulique en période de crues

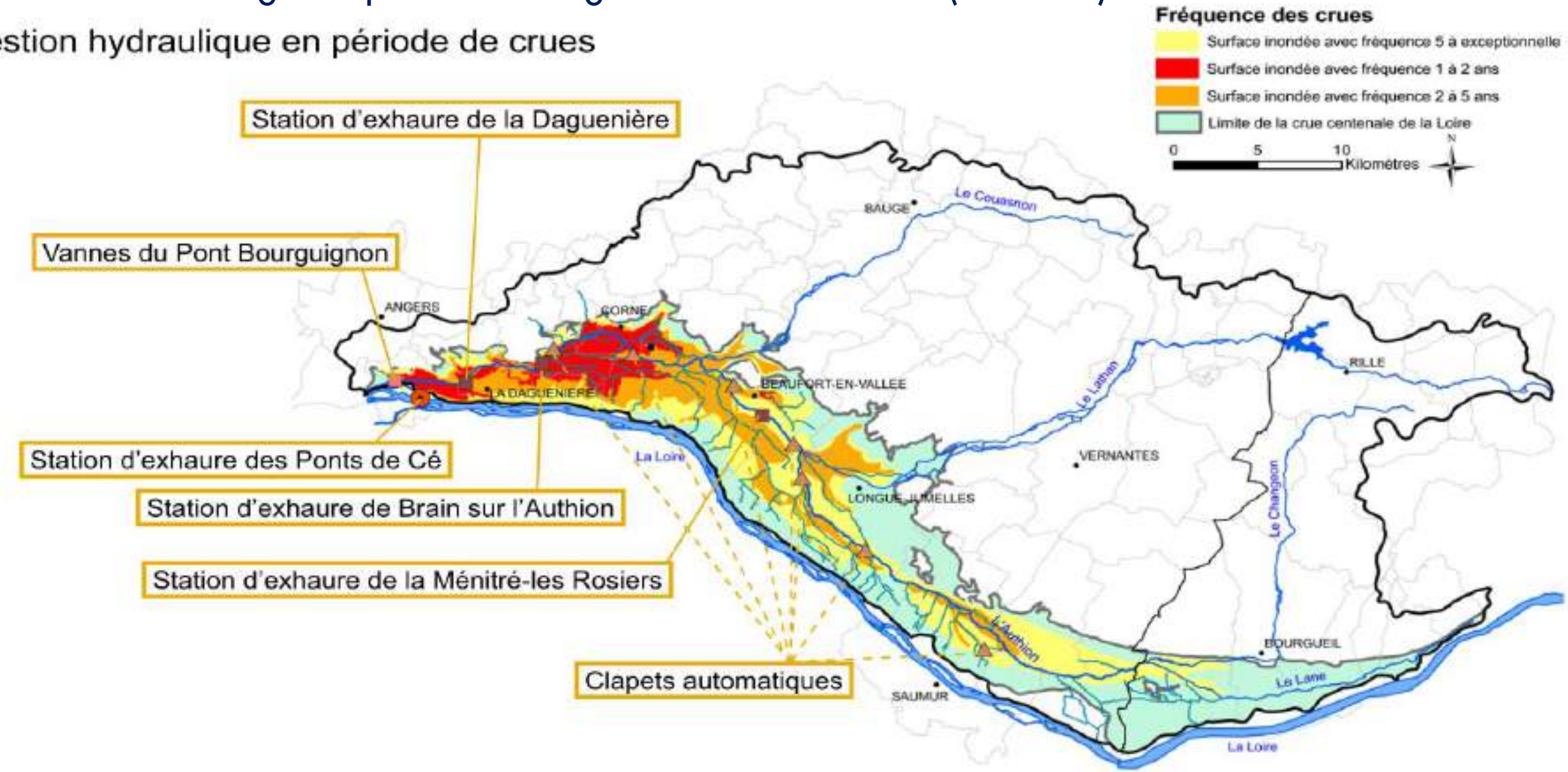

Pt n°1 : un héritier de cet aménagement économique : le SYDEVA

Des ouvrages capables de réguler les excès d'eau (exhaure) vers la Loire

Station d'exhaure des Ponts-de-Cé
Volumes et jours de fonctionnement depuis 2002

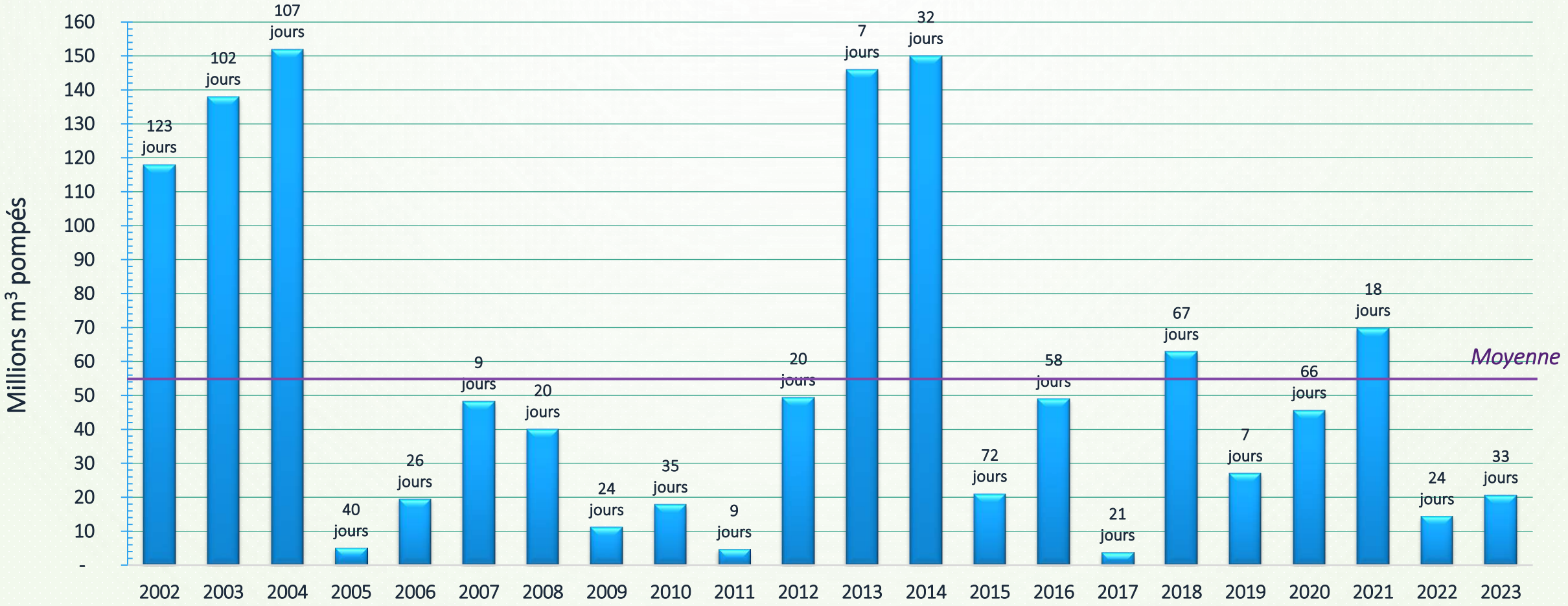

Pt n°1 : un héritier de cet aménagement économique : le SYDEVA

Des équipements permettant la réalimentation à des fins d'irrigation

4 réseaux sous-pressions

Autorisation prélèvements en Loire	
ÉTÉ	HIVER
26 M°	**2 M°**

Pt n°2 : les acteurs de la politique de l'eau du bassin, aujourd'hui

- 2 régions
- 2 départements
- 6 EPCI
- 52 communes
- 166 000 habitants

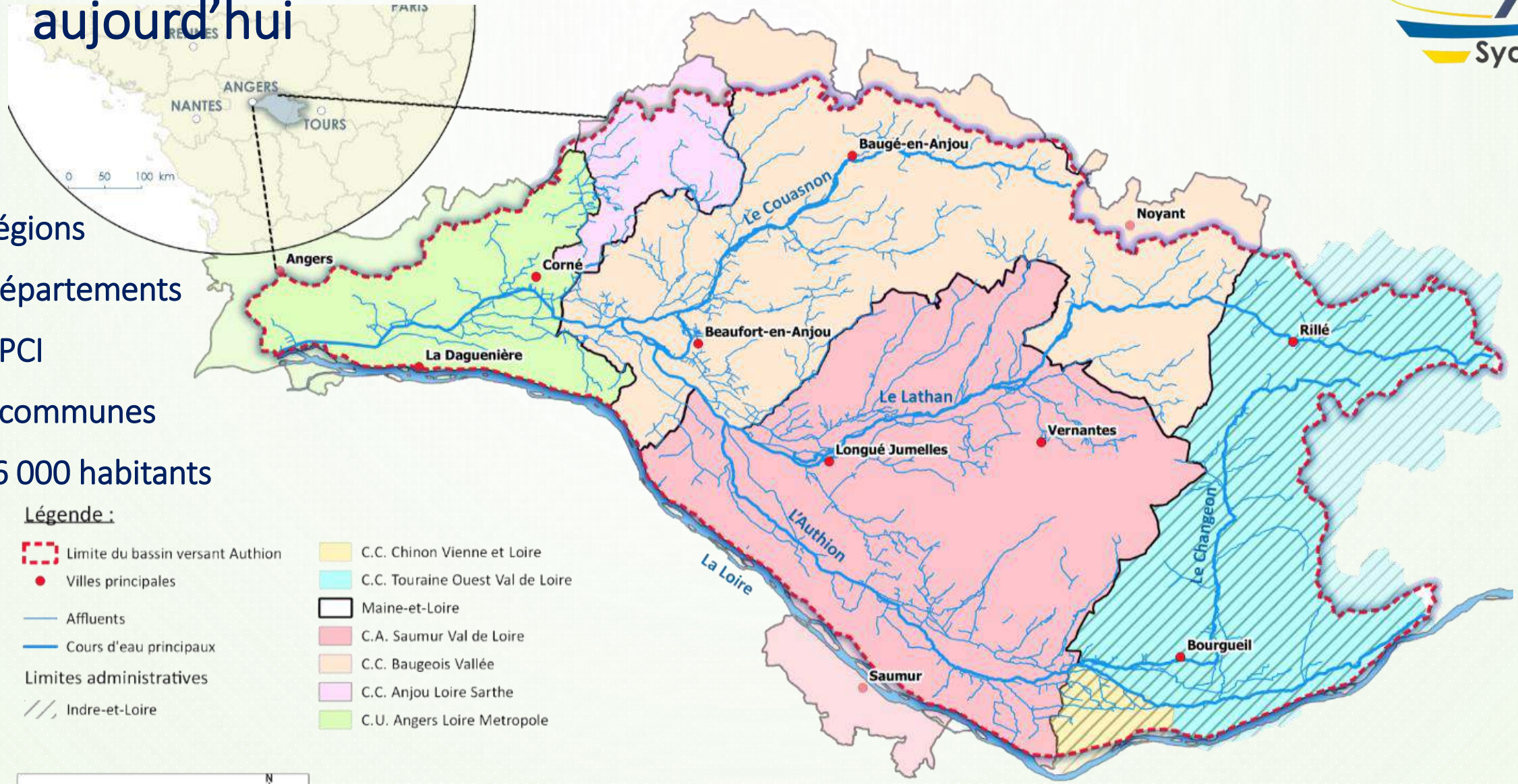

Un découpage cohérent à l'ensemble du bassin-versant de l'Authion

Pt n°2 : les acteurs de la politique de l'eau à l'échelle du bassin, aujourd'hui,

UNE ORGANISATION ADAPTEE AUX ENJEUX

Le SYDEVA porte la politique des usages de l'eau en matière d'économie agricole, enjeu majeur de l'usage de l'eau sur le bassin : Agriculture : 35 millions de m^3.
Représentation à l'échelle du département : 20 % des surfaces , 50 % des irrigants 2/3 des volumes d'eau.

Le SMBAA porte la politique environnementale de l'eau des EPCI et le SAGE Authion

La Commission locale de l'Eau du SAGE Authion, véritable parlement de l'Eau, oriente, planifie et garantit le respect de l'équilibre du bon état de la ressource et de la pérennité des usages.

Pt n°2 : les acteurs de la politique de l'eau à l'échelle du bassin, aujourd'hui

L'organisme unique de gestion collective répartit et alloue annuellement les volumes dédiées à l'irrigation issues des volumes prélevables, assure leur gestion et recense les prélèvements réels.

Pilote du SDAGE Loire-Bretagne

Améliorer et préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques

Chef de file de la compétence économique avec les EPCI

Soutien des actions de restauration de la Loire, des rivières et leurs milieux aquatiques et du littoral

Pt n°3 : Une feuille de route développée après la crise hydrologique de 2022

Bilan de la réalimentation des prélèvements en Loire et Rillé 2008-2023

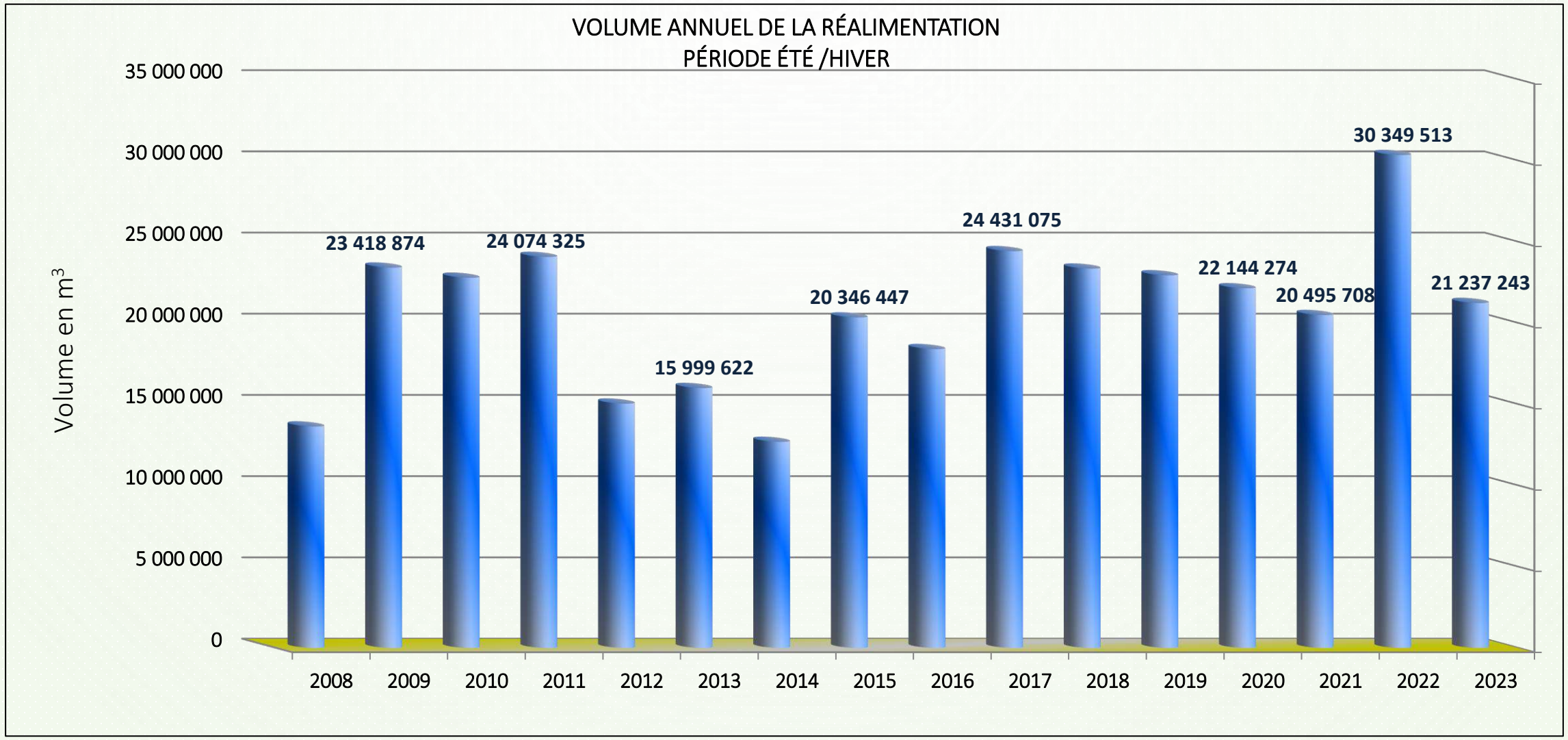

Pt n°3 : Une feuille de route développée après la crise hydrologique de 2022

STRATEGIE COLLECTIVE sollicitée consensuellement par l'ensemble des acteurs de la gestion de crise

EN CORRESPONDANCE À LA PLANIFICATION DU SAGE ET CELLE DU SDGRE AU BÉNEFICE DES MILIEUX ET DES USAGES

une fusée à trois étages comme projet de territoire :

1. Stratégie corrective court terme d'équilibre de la gestion de l'eau du bassin ;
2. Stratégie structurante de moyen terme d'optimisation de la gestion de la ressource du bassin ;
3. Stratégie long terme de conservation de la ressource sur le bassin.

Pt n°3 : Une feuille de route développée après la crise hydrologique de 2022

Phase 1 : Stratégie corrective court terme d'équilibre de la gestion de l'eau du bassin

Objectif : Equilibrer les débits de prélèvements en superficiel avec la réalimentation

- Définir des débits de référence en superficiel par exploitation,
- Accompagner les irrigants à transférer leur point de pompage vers l'Authion et les canaux principaux pour la campagne 2023,
- Soumettre les modifications de prélèvements à l'accord concordant du SYDEVA et de l'OUGC avec une valeur réglementaire,
- Communication sur les travaux de restauration des cours d'eau et leur incidence sur les volumes d'eau,
- Réflexion sur l'application de la Gestion volumétrique avec mise en œuvre d'une expérimentation.

Pt n°3 : Une feuille de route développée après la crise hydrologique de 2022

Phase 2 : Stratégie structurante de moyen terme d'optimisation de la gestion de la ressource du bassin

Objectif : Tenir compte des évolutions climatiques pour la gestion de l'Eau 2023-2027 : pérennité des usages et l'atteinte du bon état écologique.

Leviers d'action :

Améliorer la protection de la ressource et la résilience de l'hydrosystème dans les situations de crise plus intenses tout en satisfaisant les usages.

Les outils :

- Programme d'actions du CT EAU (communes, EPCI, acteurs économiques, SMBAA, SYDEVA,…)
- Révision des volumes prélevables de l'étude HMUC avec sa composante climatique.

Pt n°4 : des outils de planification existants au service de la ressource en eau, de ses milieux et de ses usages

Les autres outils conventionnels de planification

agence de l'eau Loire-Bretagne

SAGE Authion

01 GERER GLOBALEMENT LA RESSOURCE POUR ASSURER LA PERENNITE DE TOUS LES USAGES

02 PROTEGER ET RESTAURER LA MORPHOLOGIE DES COURS D'EAU ET LES ZONES HUMIDES DE MANIERE DIFFERENCIEE SUR LE TERRITOIRE

03 AMELIORER LA QUALITE DES EAUX SOUTERRAINES ET SUPERFICIELLES

04 PREVENIR LE RISQUE INONDATION DANS LE VAL D'AUTHION

05 PORTER, FAIRE CONNAITRE ET APPLIQUER LE SAGE

Pt n°4 : des outils de planification existants au service de la ressource en eau, de ses milieux et de ses usages

Schéma Départemental de Gestion de la Ressource en Eau (SDGRE) adopté en juin 2022

Solutions sans regret

(Priorisation à étudier à l'échelle de chaque bassin versant)

1 Résilience & sobriété

- Protection des milieux
- Ralentissement du cycle terrestre de l'eau
- Economie et recyclage de l'eau

2 Substitution de la ressource

Solutions à étudier au cas par cas

- Utilisation d'eaux non conventionnelles
- Création de retenue de substitution
- Stockage hivernal hors substitution

3 Mobilisation de la ressource

Pt n°4 : des outils de planification existants au service de la ressource en eau, de ses milieux et de ses usages

Climatveg est un programme de recherche 2021-2024 portée par Végépolys Valley avec un groupe de partenaires Arvalis, Caté et les Chambres d'Agriculture des Pays–de-Loire et de Bretagne

Objectif : la transition et la durabilité des systèmes de productions végétales face aux changements climatiques sur nos différentes filières de l'Ouest

SP1 :
Analyse prospective de l'adaptation des systèmes de productions végétales au changement climatique

SP2 :
Adaptation et atténuation des impacts du changement climatique via le matériel végétal et sa conduite

SP4 :
Amélioration de l'efficience de l'irrigation pour s'adapter aux changements climatiques et aux aléas hydriques

SP3 :
Adaptation et atténuation du changement climatique via les pratiques liées au sol

Pt n°4 : des outils de planification existants au service de la ressource en eau, de ses milieux et de ses usages

RÉGION PAYS DE LA LOIRE

GIEC DES PAYS DE LA LOIRE

Le grand cycle hydrologique perturbée

Un dérèglement avant tout météorologique

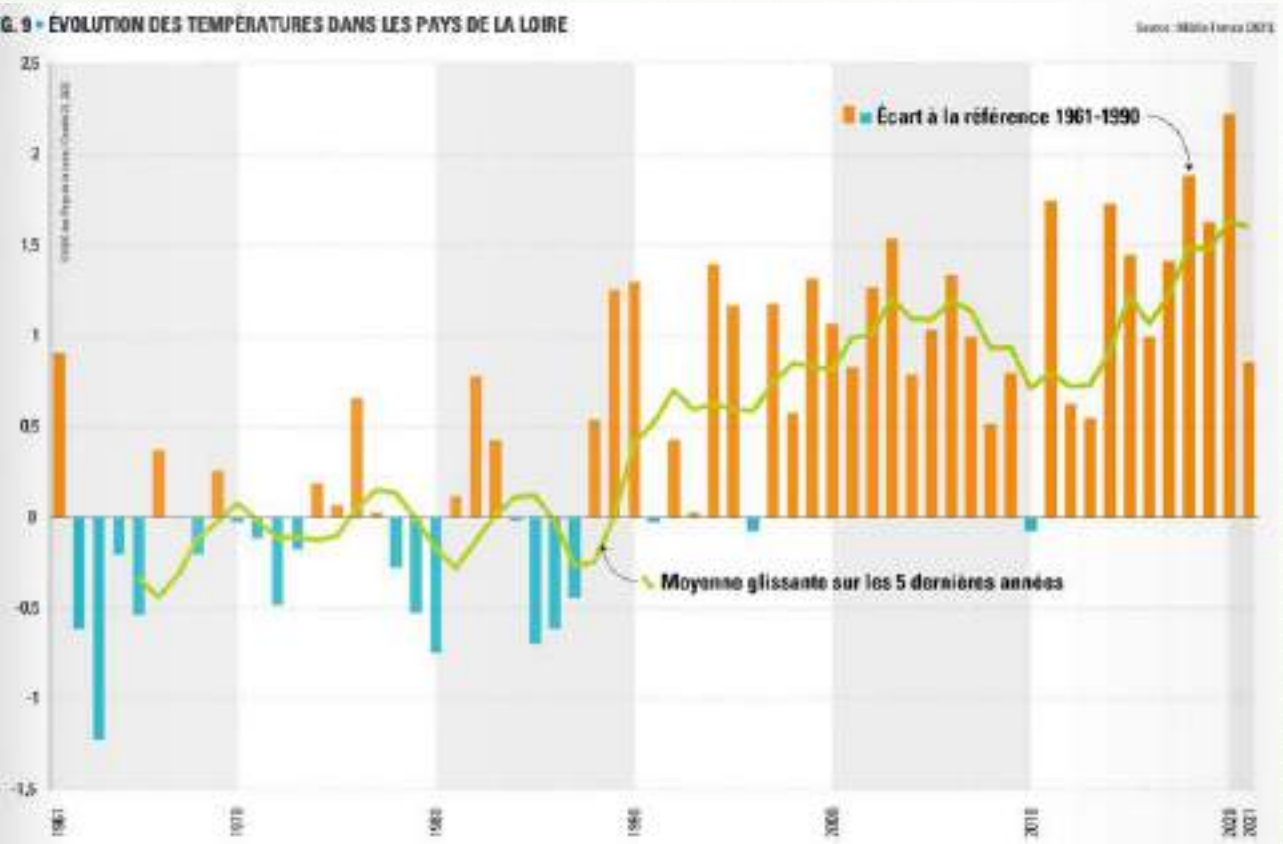

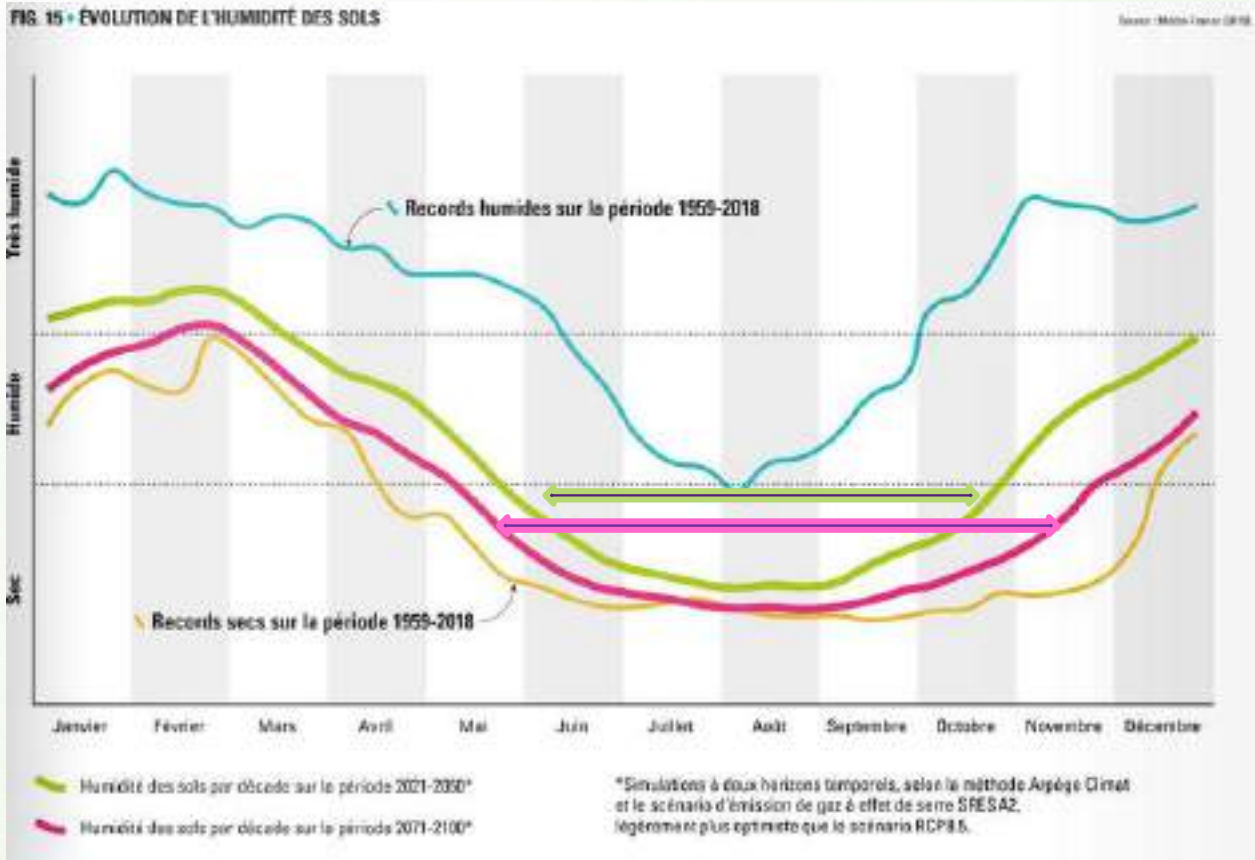

Pt n°5 : des outils de planification existants au service de la ressource en eau, de ses milieux et de ses usages

Les fragilités du système Authion actuel face au changement climatique

- Besoins en eau croissants avec les nouvelles populations,
- Attractivité,
- Cadre de vie

- Risque de défaillance de la ressource des aquifères et à partir de la Loire
- Un nouveau besoin du dérèglement climatique : la lutte antigel

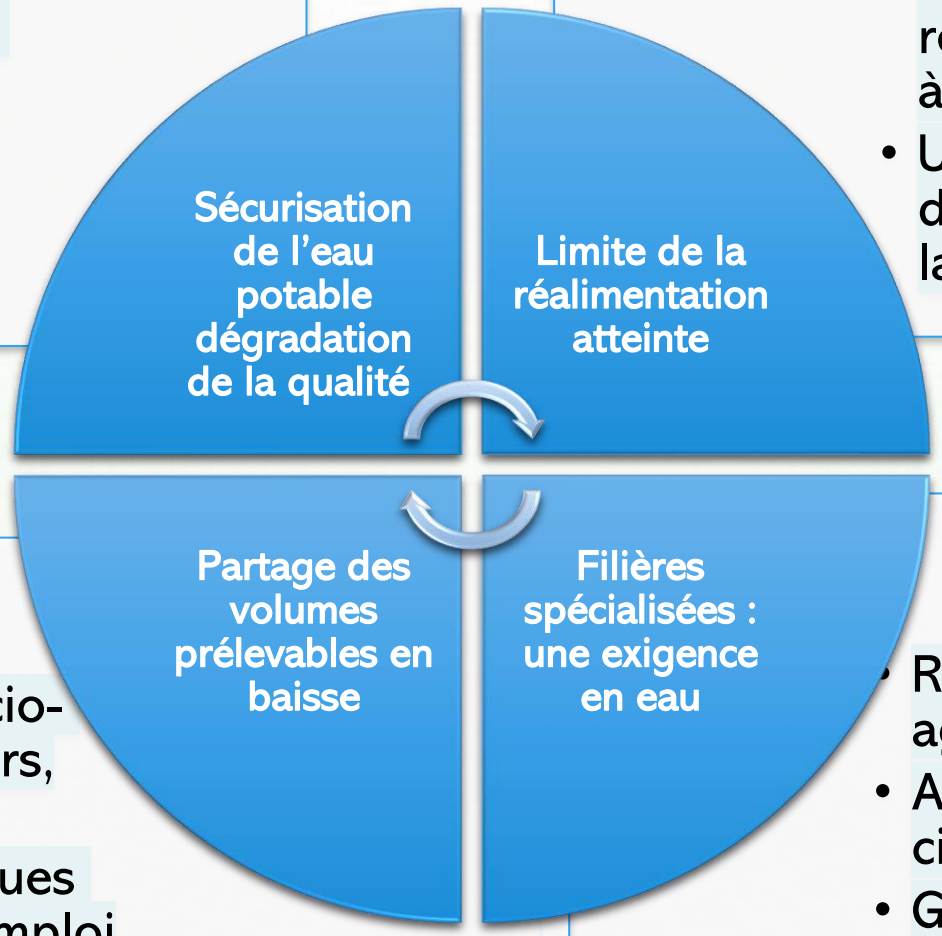

- Tension du contexte socio-économique entre acteurs,
- Incapacité à offrir des implantations économiques industrielles, source d'emploi

- Risque de perte d'emploi agricole
- Approvisionnement des circuits–courts,
- Garantie des PAT
- Souveraineté alimentaire

Pt n°5 : une stratégie structurante long terme en réponse au changement climatique et la dépendance à la Loire

Une stratégie collective qui demande un changement de paradygme :
Ne plus chasser l'eau à la mer mais la conserver sur le territoire en bon état
Une anticipation des conflits d'usage

Sur le plan de la ressource et des milieux aquatiques :

- Maintien des aquifères en bon état quantitatif ;
- Restauration des zones humides et de leurs fonctionnalités ;
- Restauration hydromorphologique des cours d'eau ;

Sur le plan des bénéfices aux usages :

- Sobriété, économie d'eau, recyclage ;
- Ralentissement dynamique et recharge naturelle ou active des nappes ;
- Retenues collinéaires avec déconnexion du plan d'eau ;
- Espaces de stockage (zones humides, eaux de serres, eaux de drainage)

Pt n°5 : une stratégie structurante long terme en réponse au changement climatique et la dépendance à la Loire

Economie d'eau des ressources sous tensions

Accessible à toutes les exploitations

Protection civile et forestière

Restauration des zones humides associés et cours d'eau

Garantie du dynamisme économique et de la production de richesses

économique

environnemental

social

Fonctionnement en soutien d'étiage

Développement de la biodiversité intra-site

Cadre de vie : Intégration paysagère des équipements

Attractivité du territoire par de l'offre d'emploi du secteur agro-alimentaire

Sécurisation de la Loire et des nappes pour l'eau potable

Lieu de loisirs (pêche , promenade)

Mode de remplissage respectueux des aquifères

Pt n°5 : une stratégie structurante long terme en réponse au changement climatique et la dépendance à la Loire

VERS DES PROJETS INTÉGRÉS

Restauration hydromorphologique associée

Amélioration de la recharge des nappes

Remplissage par les hautes eaux et réalimentation en soutien d'étiage

Restauration des zones humides

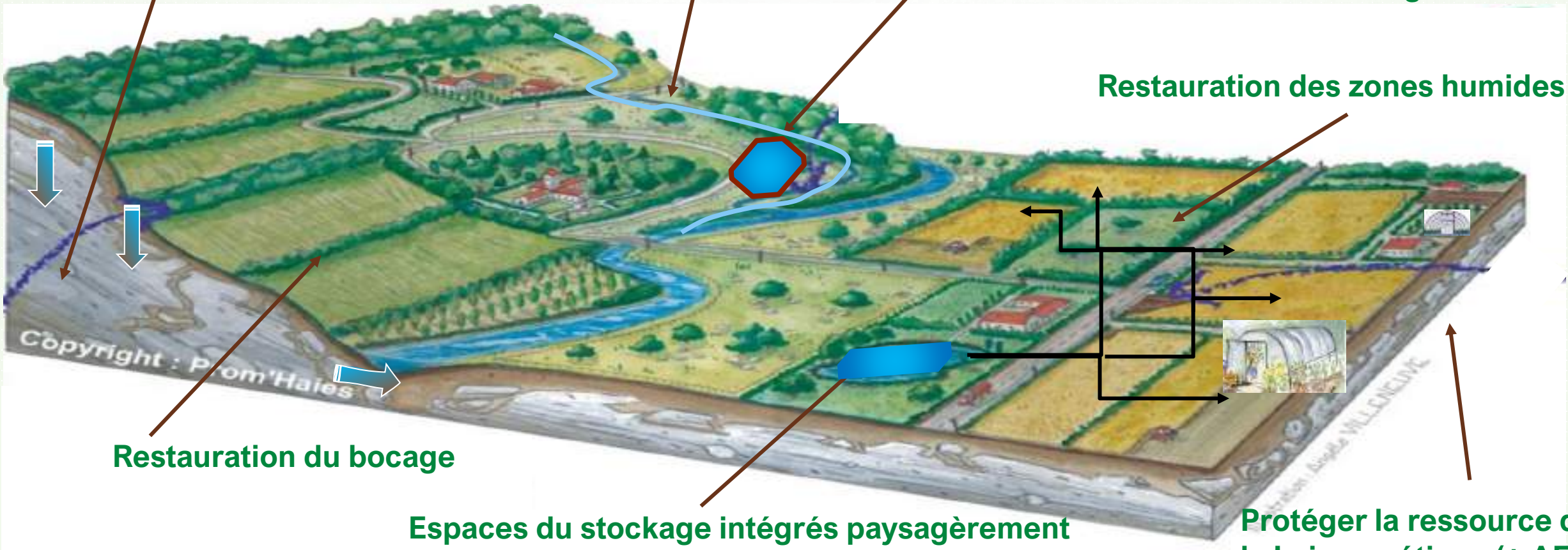

Restauration du bocage

Espaces du stockage intégrés paysagèrement avec ou sans réseaux sous pression ?

Protéger la ressource de la Loire en étiage (+ AEP)

Pt n°5 : une stratégie structurante long terme en réponse au changement climatique et la dépendance à la Loire

Le projet PISANI a permis le développement économique à haute valeur ajoutée des 50 dernières années, permettant de s'affranchir des contraintes réglementaires du PPRI.

Volonté de construire une stratégie partagée de réponse durable au dérèglement climatique

- **INNOVANTE**
- **ACCEPTABLE**
- **EQUITABLE**
- **TRES OPERATIONNELLE**
- **AU SERVICE DE NOS TERRITOIRES**
- **POUR L'USAGE DE TOUS**

➡ Réussir nos transitions économiques et écologiques de nos bassins de vie.

Pt n°5 : une stratégie structurante long terme en réponse au changement climatique et la dépendance à la Loire

projet PISANI : UN AMENAGEMENT DU BASSIN DE LONGUE HALEINE

12 ans d'études → 10 ans de travaux → 50 ans d'usages

LA STRATEGIE doit apporter un nouveau PRISME DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : des réponses aux acteurs socio-économiques dans le même pas de temps pour atteindre la sobriété tout en accompagnant la pérennité des usages.

10 ans de définition → 5-10 ans de mutations → 50 ans d'adaptation

Pt n°5 : une stratégie structurante long terme en réponse au changement climatique et la dépendance à la Loire

Une figure de proue : une stratégie innovante sur les UG 2 et 9 sur les deux unités de gestion les plus déficitaires aboutit à des scénarios de substitution

Atténuation du changement climatique

- Restauration du bocage structurant
- Requalification paysagère
- Restauration des zones humides altérées
- Soutien d'étiage
- Recharge des nappes
- Amélioration de la qualité

Préservation des usages prioritaires

- Baisse des pressions sur les nappes profondes
- Protection des débits de la Loire
- Partage de l'eau autour des enjeux extra- bassins (eau potable, énergie décarbonée)
- Disponibilité du cénomanien pour la stratégie de captage de la CASVL

Sobriété et économies d'eau

- Eaux issues de recyclage (REUT)
- Réseaux sous-pressions sobres en énergie
- Irrigation de précision
- Agronomie d'amélioration des réserves d'eau des sols
- Récupération des eaux de serres

Développement durable et vitalité économique

- Maintien des exploitations agricoles
- Transmission des savoir- faire spécialisés
- Protection des forêts et de la filière bois
- Capacité d'accueil des industries
- Croissance verte
- Sécurisation des plans alimentaires territoriaux

Pt n°5 : une stratégie structurante long terme en réponse au changement climatique et la dépendance à la Loire

La Commission Locale de l'Eau porte, via le SMBAA, les études structurantes et les cadres règlementaires à travers les documents du SAGE (PAGD, volumes prélevables, règlement…), le SMBAA axe ses actions sur les restaurations des milieux.

Le SYDEVA en tant que collectivité au service du développement du bassin de l'Authion propose d'élaborer cette stratégie des solutions opérationnelles, en appui des collectivités territoriales compétentes et des acteurs du bassin.

➡ Réfléchir ensemble à la meilleure construction du portage ?

Positionnement de la CLE comme Comité de pilotage stratégique ?

VISION COLLECTIVE D'AVENIR

DU BASSIN DE L' AUTHION

MERCI DE VOTRE ATTENTION

5 – ORIENTATION : Prise en compte de linéaires de haies en ZHE sur le Val d'Authion

Étude d'inventaire et d'évaluation des zones humides – CUALM

Angers Loire Métropole a engagé en 2021 un inventaire des zones humides sur l'ensemble de son territoire.

→ Cette étude est un **outil de porter à connaissance** permettant une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux liés aux zones humides (Aménagement du territoire, projet, ERC, …)

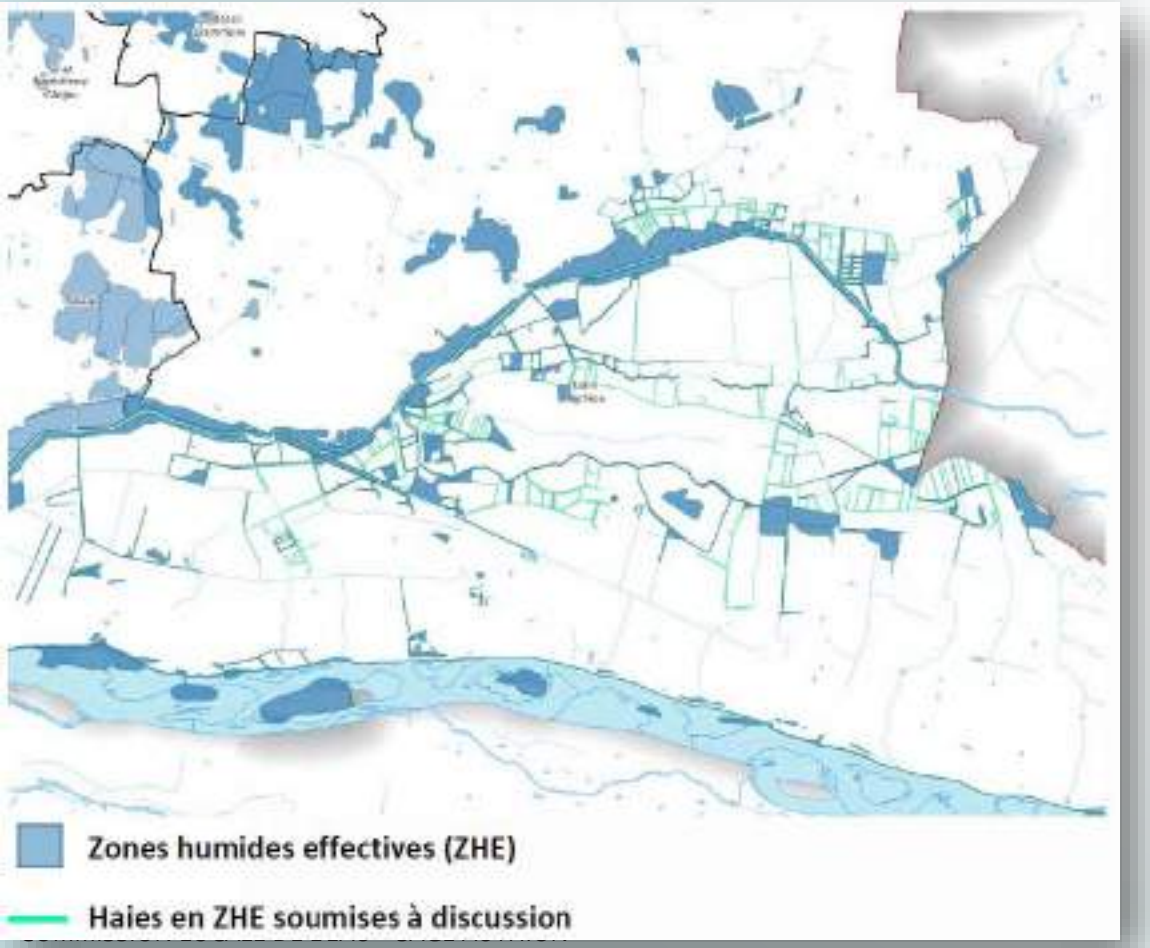

Zoom sur le Val d'Authion – Loire Authion

- **Contexte :** ancien marais et forêts marécageuses, en vallée alluviale, en grande partie asséchés et drainés pour le développement de l'agriculture
- **Constat sur le terrain :** 140 km de linéaires de haies à *Fraxinus angustifolia* (Frêne) présents sur la zone, bordants des zones non humides
- **Habitats et espèces concernées** par l'arrêté du 24/06/2008 modifié par l'arrêté du 01/10/2009)

CODE CORINE	HABITAT
44.42	Forêts fluviales médio-européennes résiduelles.

CODE PVF	NOM DU TAXON
98910	*Fraxinus angustifolia* Vahl.

SAGE Authion
COMMISSION LOCALE DE L'EAU

5 – ORIENTATION : Prise en compte de linéaires de haies en ZHE sur le Val d'Authion

Proposition technique d'Angers Loire Métropole :

- **Dans l'inventaire :** différencier ces linéaires des zones humides effectives en les gardant sous une nomenclature spécifique : **« habitats humides résiduels » ou « reliquats d'habitats humides »**

Et la suite ? L'intégration de ces linéaires dans les documents d'urbanisme :

- L'ensemble de ces linéaires sont **déjà classés au PLUi en tant que haies protégées (227 km)**

ORIENTATION de la CLE :

- **Maintien de ces linéaires de haies dans l'inventaire des zones humides d'Angers Loire Métropole sous une nomenclature spécifique**
- **Maintien de ces haies déjà classées dans le PLUi**

6 – INFO - ÉTUDE H.M.U.C. : Modalités d'intégration de Rillé dans le modèle souterrain

Phase 3 : Détermination des objectifs de niveaux de nappes/débits et des volumes prélevables

Interruption des prestations

L'étude H.M.U.C

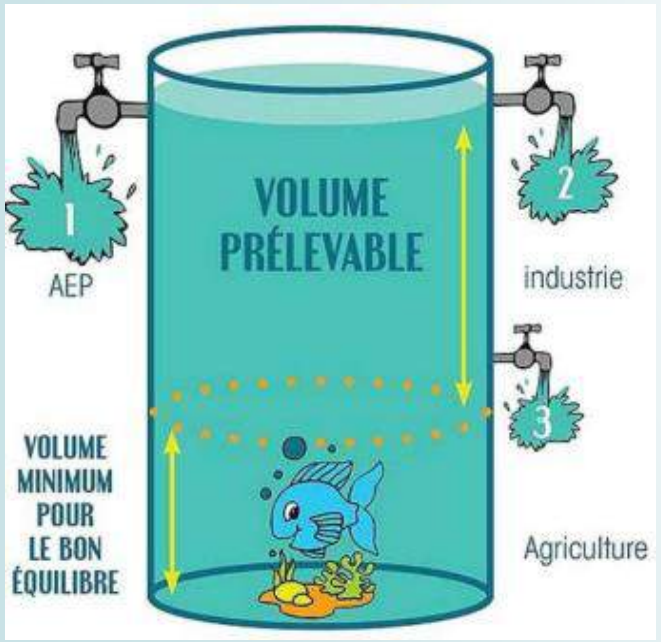

Demande de rémunération complémentaire : 56 875 € HT

Contre-proposition financière du SMBAA : 10 075 € HT

Calcul des VP souterrains

Echanges techniques avec le bureau d'études (janvier-février 2024) sur **les modalités d'intégration du Rillé dans le modèle souterrain**

Objectif: Représentation de Rillé sans impact sur la gestion des deux unités de gestion UG 6 et UG7.

7 – INFO : Le programme de la semaine de l'eau

PROGRAMME

Inscription obligatoire au 07.61.68.02.49

Prévoir vêtements adaptés et bottes

MARDI 26 MARS — CONFÉRENCE : CHANGEMENT CLIMATIQUE ET GESTION DE L'EAU

18h30

Adultes

SEPANT

Venez vous informer sur les conséquences du changement climatique en Touraine sur la ressource en eau et les milieux aquatiques, ainsi que sur les principales pistes d'adaptation.

Bourgueil (37)
Salle des fêtes, rue du Picard

MERCREDI 27 MARS — RALLYE COURS D'EAU

14h-16h

Familles

SEPANT

Tu as entre 6 et 10 ans ? Viens découvrir les trésors des cours d'eau à travers un parcours et réaliser différents jeux autour de la nature !

Gizeux (37) - Rdv sur le parking de la mairie à 14h

MERCREDI 27 MARS — CAFÉ DES SCIENCES : L'EAU, LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET NOUS : COMMENT S'ADAPTER ?

18h30-20h15

Adultes

les petits débrouillards

Venez participer à un temps d'échange convivial en présence de Cyril Fleurant, chercheur en hydrogéologie, Vincent Favreau, agriculteur et Jeannick Cantin, Président de la Commission Locale de l'Eau.

Longué-Jumelles (49) - Bar Ker Bière

JEUDI 28 MARS — ATELIER FRESQUE DE L'EAU

18h-20h15

À partir de 15 ans

EAU'DYSSÉE

Participez à cet atelier collaboratif pour comprendre les enjeux liés à l'eau, sa disponibilité, ses usages et sa sensibilité en toute convivialité !

Loire-Authion (49) - Maison des Loisirs d'Andard, Salle Pierre Bellemare

Plus d'informations sur **sage-authion.fr**

SMBAA Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents

SAGE Authion COMMISSION LOCALE DE L'EAU

8 – POINTS DIVERS

- **Prochaine CLE :** juin 2024

- **<u>Prochains points à aborder</u> :**
  - **Validation du Rapport d'activité 2023**
  - **7ème Plan d'Actions Régionales (PAR) Nitrates** (François-Jacques CHENAIS, DREAL des Pays de la Loire)
  - **Réforme des SAGE** (François-Jacques CHENAIS, DREAL des Pays de la Loire) → *Selon le calendrier de consultation du décret*

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Jeannick CANTIN, Président de la CLE du SAGE Authion

Arnaud DECAS, Directeur du SMBAA
Emma KETOR, Animatrice du SAGE Authion
Clara MARIE, Chargée de mission Communication / SIG du SAGE Authion
Amal SEBAI, Chargée de mission hydrogéologie et hydrologie
Anastasia SELLIER, Chargée de mission reconquête quantité qualité de la ressource en eau

Commission Locale de l'Eau de l'Authion – Syndicat Mixte du Bassin versant de l'Authion et de ses Affluents
1 boulevard du rempart – BEAUFORT EN ANJOU
Tél: 02.41.79.73.81 – Mail : contact@sage-authion.fr

http://www.sage-authion